

## Projet individualisé



L'accompagnement de la personne handicapée vieillissante accueillie aux « Iris » se fonde sur un engagement volontaire et réciproque entre l'accompagnant et l'accompagné. Cet engagement implique l'élaboration d'une relation de confiance indispensable à la construction du projet individualisé. Cet engagement s'appuie sur le projet individualisé conduit par un coordinateur (ou référent) du projet.

### La notion de projet individualisé aux Iris

Le contenu du projet individualisé est bien défini par la loi 2002-2 : Il s'agit de définir avec la personne (sa famille ou ses représentants légaux) la manière dont doivent être déclinées, pour cette personne en particulier, les différentes prestations proposées par l'établissement. Il est réactualisé chaque année. Un projet individualisé est la traduction de l'engagement de tous par une contractualisation. C'est pour cela que le projet individualisé aux Iris est signé par la personne, sa famille, l'équipe et l'établissement. Parce que l'accompagnement d'un résident dans son projet est l'affaire de toute l'équipe cela signifie que chacun a connaissance de ce projet et que chacun se sent responsable de sa mise en œuvre.

### La notion de coordinateur (ou de référent) de projet

Le coordinateur de projet attribué à chaque résident a un rôle de fil conducteur de l'élaboration à la réalisation du projet.

Son rôle est donc de :

- Recueillir les informations permettant d'évaluer la situation de l'utilisateur et de faire le bilan avant chaque réunion de projet
- Présenter ce bilan à la réunion de projet
- Enregistrer les décisions prises et de rédiger le projet proprement dit
- Veiller à ce que le projet soit connu de tous, il est le lien entre les différents praticiens autour du projet
- Suivre l'évolution et la mise en œuvre du projet
- Noter les éventuelles difficultés tant dans la mise en œuvre que dans l'évaluation du projet
- Pouvoir, sous certaines conditions, être l'interlocuteur des familles.

Il n'est donc pas responsable ni du projet ni de la personne.



## Les étapes du projet

Après l'admission aux Iris d'une personne et une période d'observation de 6 mois :

### Recueil de données par le coordinateur

- Attentes de la personne
- Attentes de la famille
- Données éducatives, médicales, psychologiques, paramédicales, veilleurs.

### Réunion

- Présentation concise des éléments par le coordinateur en présence du résident
- Échanges
- Définition des axes définitifs du projet
- Les objectifs retenus sont déclinés en sous-objectifs, en moyens à développer et en actions à entreprendre.

### Dans les 15 jours

- Rédaction de la synthèse par le référent
- Lecture et validation par la directrice adjointe
- Corrections éventuelles et mise au propre par le référent.

### Réunion suivante

- Lecture du projet achevé.

### Dans le mois qui suit

- Le référent prend un rendez-vous avec la famille en fonction des dispositions de la directrice adjointe, pour la signature du PI.
- Suite à la signature
  - 1 exemplaire du PI est archivé avec le contrat de séjour
  - 1 exemplaire est remis à la psychologue
  - 1 exemplaire est archivé dans un classeur dans le bureau des éducateurs afin de permettre à chaque professionnel de pouvoir s'y référer
  - 1 exemplaire est remis au résident, à sa famille et/ou son représentant légal.

### L'évaluation

- Mise en place de fiche de synthèse mensuelle pour faciliter le suivi : Cette phase est instituée pour permettre aux membres de l'équipe pluridisciplinaire de faire le point régulièrement sur tous les résidents. Elle est renseignée par le coordinateur du projet.
- Mise en place d'un planning de suivi des projets et de leur évaluation
- Mise en place d'une grille d'évaluation de la dépendance (MAP)
- Évaluation intermédiaire des étapes du projet : repérage des avancées, des résistances et ajustements des moyens si nécessaire
- Évaluation finale
  - Mesure d'effectivité : Sous le contrôle du coordinateur, l'équipe pluridisciplinaire, met en parallèle les actes prévus au Projet Individualisé et ceux réellement mis en œuvre durant l'année écoulée
  - Mesure d'efficacité : Les observations quotidiennes transcrites sur le cahier de liaisons, les fiches mensuelles permettent de faire le constat des évolutions et de la réalisation des objectifs retenus au Projet Individualisé, et serviront de base au nouveau Projet Individualisé prévu.

